

## **Le Collectif CAPEB, solidaire des adhérents mahorais, met en place un fonds de soutien destiné aux artisans CAPEB de Mayotte**

**Dans le contexte de la reconstruction de l'archipel de Mayotte, durement frappé par le cyclone Chido, la CAPEB lance une opération de solidarité pour soutenir ses adhérents mahorais. Ce fonds de soutien a pour objectif de permettre aux entreprises artisanales locales de reprendre leur activité et de participer activement à la reconstruction de leur territoire, un rôle déterminant face aux besoins urgents en logements dignes et durables.**

### **Les entreprises artisanales mahoraises, en première ligne pour une reconstruction durable**

Avec 90 % de son territoire dévasté par le cyclone Chido, Mayotte fait face à une urgence humanitaire et de reconstruction sans précédent. Les entreprises artisanales mahoraises, elles-mêmes durement touchées, jouent un rôle essentiel pour répondre aux besoins en logements, infrastructures et services indispensables à la population.

Dans cet esprit, la CAPEB met en place un fonds de soutien solidaire destiné à ses artisans adhérents mahorais. Cette initiative vise à leur permettre de reconstituer leur outil de travail et de reprendre leur activité afin de participer activement à la reconstruction de leur territoire.

### **Un artisanat indépendant et structuré pour l'avenir de Mayotte**

Cette action de solidarité s'inscrit dans une vision ambitieuse : celle d'un artisanat du bâtiment mahorais indépendant, structuré et résilient, acteur clé du développement durable du territoire. Fidèle à ses valeurs de solidarité, d'indépendance et d'excellence, la CAPEB souhaite accompagner ses adhérents mahorais dans cette transition et les aider à bâtir sur des bases solides et pérennes.

« Ce fonds de soutien témoigne de la solidarité indéfectible du réseau CAPEB envers ses artisans mahorais. Il permettra aux entreprises artisanales du bâtiment locales, durement touchées par le cyclone Chido, de reprendre leur activité et de jouer pleinement leur rôle dans la reconstruction durable de Mayotte, un défi majeur pour notre territoire. » **Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB**

« Mayotte se relève avec la force et la résilience de ses artisans. Chaque entreprise locale est un maillon essentiel pour notre reconstruction. Ce fonds de soutien est bien plus qu'une aide financière : il est un levier pour redonner espoir, relancer l'activité et bâtir un avenir durable pour notre île, grâce au savoir-faire et à l'engagement des entreprises locales. Nous comptons sur la solidarité de tous pour que Mayotte puisse renaître plus forte. » **Fahar Madi, président de la CAPEB Mayotte.**

### **Comment participer ?**

Le fonds de soutien est ouvert à l'ensemble du réseau CAPEB et à ses adhérents.

Il est accessible via ce lien : [Accéder à la cagnotte](#)

### **Redistribution des fonds**

Les sommes collectées seront redistribuées aux entreprises artisanales adhérentes à la CAPEB

Mayotte. Ces fonds seront alloués en fonction des besoins exprimés et des dégâts subis, après étude des demandes par la CAPEB Mayotte et validation par la CAPEB nationale.

### **Un réseau solidaire pour relever les défis**

La CAPEB nationale, à l'initiative de cette opération, garantit la bonne gestion et répartition des fonds. La CAPEB Mayotte, quant à elle, accompagne les entreprises sur le terrain et instruit les demandes de soutien. Ensemble, ces deux entités permettent de transformer cet élan de solidarité en un soutien concret et efficace.

Face à cette crise, la solidarité du réseau CAPEB témoigne une fois de plus de sa force et de son unité. La CAPEB et les entreprises artisanales du bâtiment se mobilisent pour permettre aux artisans mahorais de reconstituer leur outil de production pour reconstruire Mayotte.

**Pour toute** information complémentaire ou pour faire un don, vous pouvez vous rendre sur le site web de la [capeb.fr](http://capeb.fr)

### **Contact presse :**

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :  
Albertine Minart – Chargée des Relations Presse  
E-mail : [a.minart@capeb.fr](mailto:a.minart@capeb.fr) | Tél : 01 53 60 50 84

### **À propos de la CAPEB**

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : @capeb\_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb